



DÉCISION

DÉCISION N° 2025-DEC-043

RELATIVE À : Consultation n° 2025-012 - Aménagement d'un dépose minute et réfection du trottoir devant l'école Rue d'Epernon : Attribution

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,**Vu** le Code de la Commande publique, et notamment l'article l'article L2194-1,**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,**Vu** le rapport d'analyse des offres,**Vu** l'avis favorable de la Commission de la commande publique en date du 2 octobre 2025,**Considérant** que la Ville de Houdan a besoin de réaliser des travaux devant l'école pour sécuriser le dépose-minute et rénover les trottoirs,**Considérant** que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 5 385 000 € HT, la consultation a pris la forme d'une procédure adaptée,**Considérant** la consultation lancée le 5 juin 2025 pour l'aménagement d'un dépose minute et réfection du trottoir devant l'école Rue d'Epernon,**Considérant** la proposition de la Commission de la Commande Publique réunie le 2 octobre 2025, d'attribuer le marché à la société EUROVIA sur la base de son prix forfaitaire de 144 344,60 € HT et sur la base de son offre technique,**Considérant** qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2025-012 - Aménagement d'un dépose minute et réfection du trottoir devant l'école Rue d'Epernon**, à la société **EUROVIA ILE-DE-FRANCE**, sise Rue Louis Lormand 78320 LA VERRIERE, et ayant pour numéro SIRET le 420 948 226 00097, pour un **montant forfaitaire de 144 344,60 € HT**.**Article 2** : Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à réalisation complète des travaux.**Article 3** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.**Article 4** : Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'attributaire.

À HOUDAN, le 9 octobre 2025

Le Maire
Jean-Marie TETART

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 9 octobre 2025 12:13
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251009-14530.xml;
078-217803105-20251009-2025_DEC_043-CC-1-2_13884.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-10-09(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_043

Objet acte: Consultation n° 2025-012 - Aménagement d'un dépose minute et réfection du trottoir devant l'école rue d'Epernon - Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20251009-2025_DEC_043-CC

Rapport d'erreur(s):